



Délibération n° 2016-14

Délibération approuvant l'octroi d'aides à la mobilité internationale

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 20 et 21 ;

Le conseil d'administration de l'Enssib, réuni le 27 juin 2016 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés l'octroi d'aides à la mobilité internationale.

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Le président du Conseil d'administration

Marc Olivier Baruch